

Information sur l'exercice du droit de révocation

Droit de rétractation

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous retirer du présent contrat, sans donner de raison, dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation est de quatorze jours à compter du jour de la conclusion du contrat.

Afin d'exercer votre droit de rétractation, vous devez informer

BB BUTLER BUREAU e.U., Tuchlauben 7a, 1010 Vienne,
Tel : +43 1 25 300 25-225, +33 1 89 16 56 59
Fax : +43 1 25 300 25-25
Email : office@butlerbureau.eu

de votre décision de révoquer le présent contrat par une déclaration explicite (par exemple, une lettre envoyée par la poste, un fax ou un email). À cette fin, vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-joint, ce qui n'est toutefois pas obligatoire.

Pour respecter le délai de rétractation, il vous suffit d'envoyer la notification de l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Conséquences de la révocation

Si vous vous rétractez du présent contrat, nous devons vous rembourser tous les paiements que nous avons reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant du fait que vous avez choisi un type de livraison autre que la livraison standard la moins chère que nous proposons), sans délai et au plus tard dans les quatorze jours suivant le jour où nous avons reçu la notification de votre rétractation du présent contrat. Pour ce remboursement, nous utiliserons le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, sauf s'il y a une entente avec vous prévoyant un autre moyen; en aucun cas, nous ne vous facturerons des frais en raison de ce remboursement.

Si vous aviez demandé, avant la fin du délai de rétractation, que les services commencent déjà, vous devez nous payer un montant raisonnable correspondant à la proportion des services qui ont déjà été fournis jusqu'au moment où vous nous notifiez l'exercice du droit de rétractation concernant le présent contrat, montant proportionnel à l'étendue totale des services prévus dans le contrat.